

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner deux agences de notation extra-financière

Paris, le 3 juin 2016 – Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP), lance un appel d'offres ouvert pour sélectionner deux agences de notation extra-financière chargées d'apprécier le caractère socialement responsable des investissements de l'ERAFP.

Le présent marché a pour objet de sélectionner deux agences de notation extra-financière chargées d'apprécier le caractère socialement responsable des investissements de l'ERAFP pour différentes classes d'actifs réparties en deux lots :

### **Lot 1 – Notation ISR Emetteurs « entreprises »**

Le lot 1 aura pour objet d'apprécier la conformité des investissements réalisés pour le compte de l'Établissement par rapport au dispositif ISR de l'ERAFP au sein principalement des classes d'actifs suivantes : actions de grandes et moyennes capitalisations Europe, Amérique du nord et Pacifique, actions de moyennes et petites capitalisations Europe, obligations convertibles Europe et Monde et obligations d'entreprises de la catégorie « investissement » ou « haut rendement » libellées en euro ou en USD.

### **Lot 2 – Notation ISR Emetteurs « non entreprises »**

Le lot 2 aura pour objet d'apprécier la conformité des investissements de l'Établissement par rapport au dispositif ISR de l'ERAFP dans les obligations souveraines émises par les Etats membres de l'OCDE, les obligations émises par des collectivités territoriales des pays de l'OCDE ainsi que les Obligations émises par des organismes supranationaux, principalement.

Les marchés seront conclus pour une durée de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de les reconduire pour deux ans.

Le dossier de consultation est disponible *via* le site Internet de l'ERAFP, [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr) ou sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

La date limite de remise des soumissions est le 4 juillet 2016 à 12 heures (heure de Paris).

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec plus de 24 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2013. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)